

L'an deux mil dix-sept, le onze du mois de septembre à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BECAMEL Françoise, COULET Philippe ; CRESPIY Christophe, GERLAC Steve, LECOURT Didier, NARDINI Carole, PSAUME Bertrand, RIBIERE Ludovic, ROULLE René, SCHWARZ-DELRIEU Marion.

Absents excusés : FROMENT Sandrine, GARCIA Jean-Marie (pouvoir NARDINI Carole), MARTELLUCCI Myriam (pouvoir ROULLE René), VOLPELLIERE Stéphanie.

Monsieur COULET Philippe a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2017 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les délibérations du conseil municipal du 27 juin 2017 ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la Préfecture le 30 juin 2017. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIE A FACON DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard propose un service facultatif de paie à façon pour les collectivités territoriales et établissements publics ayant moins de 50 agents titulaires. Cette mission a pour objectif d'aider les collectivités dans les travaux liés à la confection des paies (rémunérations et indemnités).

Les prestations de ce service sont la confection des salaires, des états liquidatifs auprès des organismes (URSSAF, retraite...) et la réalisation des déclarations annuelles des salaires pour un coût de 7 € par bulletin de paie et indemnités édités.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard pour les prestations proposées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

Le conseil municipal, le rapport de Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, décide (abstentions : ROULLE et MARTELLUCCI) :

Article 1 : d'adhérer au service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

Article 2 : d'approuver la convention d'adhésion au service de paie à façon telle que jointe en annexe.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention d'adhésion et tous les actes qui en découlent.

Article 4 : d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Monsieur ROULLE fait remarquer que cette prestation ne comprend pas la réalisation des mandats qui seront toujours à effectuer par la commune. Monsieur le Maire indique que la plupart des communes de la CCPS ont adhéré à ce service.

CONVENTION FREE MOBILE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'occupation du domaine public avec la société Free Mobile.

La commune met à disposition un emplacement situé chemin de la Coste (20 m²) afin que Free Mobile installe ses équipements.

La redevance annuelle est 8000 € versée semestriellement pour une durée de 12 ans.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette convention et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signer.

Un article a été intégré dans la convention afin de limiter le risque éventuel d'une baisse de l'indice de référence des loyers en prévoyant dans cette hypothèse le maintien de la redevance au niveau de l'année précédente.

CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que, vu :

- L'augmentation de la population,
- La création d'un quartier urbanisé occasionnant un accroissement d'activité,
- La fin du contrat de l'emploi d'avenir dans les prochains mois,
- La charge générale de travail en constante augmentation,

Il apparaît nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique territorial qui prendra effet le 1^{er} octobre 2017.

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire afférente à ce grade. Elle pourra être ensuite calculée en fonction des services antérieurs accomplis dans le privé et le public, ce qui permettra de déterminer l'échelon retenu en qualité de stagiaire du candidat au poste retenu.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de créer le poste.

Il précise que ce poste pourrait être attribué à la personne embauchée récemment aux espaces verts qui donne entière satisfaction.

Monsieur ROULLE ne conteste pas la qualité du travail mais fait remarquer que cette embauche va engendrer une charge financière supplémentaire pour la commune.

Monsieur le Maire indique que le volume d'activités allait augmenter avec la création prochaine du domaine de Bancel.

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL POUR LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES (MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 13 AVRIL 2017)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune a décidé de mettre aux normes le logement situé 12 rue des Ecoles en vue de le louer à des assistantes maternelles. La toiture a été refaite en 2016 pour un montant de 26000 €. Il reste l'intérieur du bâtiment à remettre aux normes (plomberie, menuiserie, électricité et plaquiste) pour un montant de 27435 €.

Pour ces travaux, il propose de demander une subvention au Fonds de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 50%.

Après délibération, les membres du conseil à l'unanimité donnent un avis favorable pour la demande de subvention et donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces du dossier.

RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA CCPS :

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport d'activité.

QUESTIONS DIVERSES :

M. LECOURT, délégué aux écoles revient sur l'éventualité de l'installation d'une climatisation dans toutes les classes à l'école. L'isolation des bâtiments pourrait être examinée par la CCPS.

Monsieur le Maire fait état d'une forte sécheresse. Les pompiers ont assuré une présence au stade. La commune a été placée par la préfecture en alerte 2 pour les prélèvements sur le réseau d'eau potable et en crise pour les autres prélèvements.

M. ROULLE indique que 75 départements sont soumis à une restriction d'eau et que le Gard était placé en « alerte renforcée » avec restrictions élargies pouvant aller jusqu'à l'interdiction.

M. le Maire présente le projet de la charte de la vie associative modifiée par M. Didier Lecourt et adressé par mail aux conseillers.

M. ROULLE indique qu'avec Mme MARTELLUCCI ils feraient des propositions de modifications qu'ils transmettraient aux membres du conseil. Des précisions doivent être apportées concernant l'intervention des agents techniques pour la mise à disposition du matériel prêté aux associations.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 45.